



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Installation de la commission de suivi des usages de la télévision connectée



Jeudi 16 février 2012

Conseil supérieur de l'audiovisuel
www.csa.fr

Contact presse :
Frédérique Bayre / Stéphanie Brun / Guillaume Festivi
01.40.58.36.29



QU'EST-CE QU'UN TÉLÉVISEUR CONNECTÉ ?

Un téléviseur « connectable » est un téléviseur permettant une **connexion directe à internet** (par Wifi ou par un port Ethernet) ou indirecte par l'intermédiaire d'un boîtier connecté à internet (console de jeux...). Internet constitue alors une **nouvelle source de contenus** pour les téléviseurs.

Si aujourd'hui en France **moins de 5 foyers sur 100**^[1] sont équipés d'un téléviseur connecté, le CSA anticipe un **très fort développement** de cette technologie et ainsi l'apparition de **nouveaux usages liés à une interactivité accrue, ainsi que celle de nouveaux services connectables**.

Ces usages soulèvent des questions qui entrent dans le champ d'action du Conseil supérieur de l'audiovisuel :

- Comment préserver la réalité du libre choix du téléspectateur?
- Comment assurer une concurrence loyale entre services de télévision et services sur internet?
- Comment garantir la protection de l'enfance et le respect de la dignité de la personne? Comment se prémunir contre le racisme et l'antisémitisme, les appels à la haine et à la violence, les discriminations?
- Quelles seront les conséquences d'un élargissement de l'offre de programmes sur les équilibres actuels?
- Quel financement pour la création et la production d'images avec l'arrivée de nouveaux acteurs pouvant se substituer aux chaînes de télévision?

Pour tenter d'y répondre, le CSA installe aujourd'hui la commission de suivi des usages de la télévision connectée.



[1]. Source SIMAVELEC



L'INSTALLATION DE LA COMMISSION DE SUIVI

La mise en place de cette commission s'inscrit dans la droite ligne des réflexions émises lors du **colloque sur les téléviseurs connectés organisé par le CSA le 28 avril 2011**.

La création de cette commission a été annoncée par **Michel BOYON le 5 décembre 2011**, au cours du Symposium Européen sur la télévision connectée organisé par le HD Forum. La position du Conseil face au développement de la télévision connectée est définie autour de **4 principes** :

- le refus de tout recul dans la définition des domaines justifiant une régulation (protection de l'enfance, dignité de la personne, protection du consommateur, pluralisme, etc.);
- l'allègement de certaines réglementations pesant sur les chaînes (chronologie des médias, plafond de concentration, circulation des œuvres) sans porter atteinte aux intérêts des créateurs;
- l'obligation pour toute entreprise tirant un revenu de l'exploitation d'une œuvre de participer au financement de la création;
- l'élaboration d'une co-régulation avec les professionnels pour les contenus audiovisuels circulant sur l'internet.





ORGANISATION DE LA COMMISSION

La commission de suivi de l'usage de la télévision connectée a vocation à **devenir le lieu naturel des échanges des parties prenantes à la télévision connectée.**

Afin d'émettre des recommandations et des propositions accompagnant le développement de cette technologie **au bénéfice des téléspectateurs**, le Conseil y associe **les représentants des pouvoirs publics, des professionnels de l'audiovisuel et des personnalités qualifiées.**

Les principaux objectifs de la commission seront :

- d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif de la télévision connectée
- de recenser les questions à approfondir sur la base des quatre principes établis par le Conseil
- d'émettre des recommandations et des propositions.

Présidée par **Emmanuel GABLA**, membre du CSA, en charge du groupe de travail « Nouveaux services et internet », la commission de suivi se réunira au moins **une fois par trimestre.**

Elle s'appuiera sur **cinq groupes de réflexion**, chacun présidé par une personnalité qualifiée :

« Economie et concurrence » - Président : Patrick RAUDE

Plafonds de concentration, relations éditeurs-distributeurs, gestion des exclusivités, statut des constructeurs, nouveaux modèles économiques, etc.

« Financement de la création » - Président : Dominique RICHARD

Nouveaux modes de distribution et de consommation des contenus, impact potentiel sur la production audiovisuelle et cinématographique, etc.

« Protection des publics sensibles » - Présidente : Janine LANGLOIS-GLANDIER

Respect des données personnelles, profilage, protection du jeune public, etc.

« Nouveaux formats publicitaires » - Président : Laurent SORBIER

Modèles économiques et encadrement

« Enjeux technologiques » - Président : Jean-Pierre LACOTTE

Normalisation, interopérabilité, barrières techniques, sécurité